

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Salle Seigneurie

École Secondaire Louis-Joseph-Papineau

378 rue Papineau, Papineauville.

Présences :

- ↳ M. Patrick Pilon ;
- ↳ M. Carl Prévost ;
- ↳ Mme Johanne Vigneault ;
- ↳ Mme Claudine Dufour ;
- ↳ Mme Caroline Gratton ;
- ↳ Mme Marie-Hélène Trudeau-Laroche ;
- ↳ Mme Sylvie Durocher ;
- ↳ Mathieu Carrière ;
- ↳ Céline Blais ;

Absences :

- ↳ Mme Mélanie Welburn ;

CE-10-01 : PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM :

M. Mathieu Carrière prend la parole et souhaite la bienvenue à tous. On fait un tour de table afin que chacun se présente. Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 18h34.

M. Carrière mentionne qu'il est maintenant possible d'élire des membres-parents substitués à notre conseil d'établissement afin de remplacer les membres parents qui ne peuvent participer à une séance. À cet effet, M. Carrière demande d'en parler et si toutefois quelqu'un était intéressé à donner son nom, il en sera discuté lors de notre prochaine rencontre.

CE-10-02 : NOMINATION AUX DIFFÉRENTS POSTES :

M. Carrière propose Céline Blais au poste de secrétariat du conseil d'établissement. Cette dernière accepte.

Concernant le poste à la présidence, Mme Sylvie Durocher propose M. Patrick Pilon et ce dernier accepte le poste de président. Donc, c'est M. Pilon qui devient le président du conseil d'établissement LJP pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour le poste de vice-présidence, M. Carl Prévost se propose. Il devient donc le vice-président du conseil d'établissement LJP 2017-2018.

CE-10-03 : DISCUSSION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux postes de membres de la communauté sont disponibles au sein du conseil d'établissement LJP. À cet effet, Mme Sylvie Durocher accepte de continuer à siéger en tant que membre de la communauté.

Il reste donc un poste de membre de la communauté à combler au sein du conseil LJP. Il est demandé aux membres d'en parler et si toutefois quelqu'un était intéressé à siéger sur ce poste, il en sera discuté lors de notre prochaine rencontre.

CE-10-04 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

M. Patrick Pilon fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Caroline Gratton d'adopter l'ordre du jour après les ajouts suivants :

- ↳ CE-10-18 (a) : Parents substituts ;
- ↳ CE-10-18 (b) : Transport parascolaire ;
- ↳ CE-10-18 (c) : Conseil étudiant ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-05 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2017 :

Il est proposé par Caroline Gratton l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-06 : PAROLE AU PUBLIC :

Nil.

CE-10-07 : CORRESPONDANCE :

Nil.

CE-10-08 : RÈGLES ET PROCÉDURES - RÔLES :

Suite au dépôt du document intitulé « Règles de régie interne 2017-2018 », il est proposé par Patrick Pilon l'adoption de ces règles telles que déposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-09 : FRAIS DE DÉPLACEMENT 2017-2018 :

M. Carrière explique que des formulaires de déclaration de frais de déplacement sont distribués aux membres. Il est suggéré qu'une demande de remboursement soit faite deux fois par année, soit en décembre 2017 ainsi qu'en juin 2018. À ce moment-là, il faudra remettre les formulaires dûment complétés à Céline Blais. Les taux ajustés durant l'année seront communiqués aux membres.

Il est suggéré de rémunérer Céline Blais en lien avec son travail de secrétariat au sein du conseil. Le montant sera établi en fin d'année.

CE-10-10: DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

Chaque membre présent à la rencontre signe sa feuille de déclaration d'intérêt et la remet à Céline.

CE-10-11: CONSERVATION DES REGISTRES ET FRAIS:

Il est proposé par Caroline Gratton qu'un montant de .10¢ la copie soit chargé aux personnes qui voudraient obtenir des copies de procès-verbaux du conseil d'établissement. Si la transmission se fait par courriel, aucuns frais ne seront demandés. Il est également suggéré de mettre les procès-verbaux sur le site internet de notre école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-12 : RECONDUCTION DES COMITÉS :

COMITÉ AD HOC :

M. Carrière explique que, dans l'éventualité où une activité doit avoir lieu avant la date de la prochaine rencontre mensuelle du conseil d'établissement, un envoi courriel sera fait à l'ensemble des membres du CÉ afin d'obtenir leur approbation concernant la tenue de l'activité en question. Les membres auront 24 heures pour y répondre. L'activité sera approuvée dès que la majorité des membres votant auront répondu en respectant les règles de régie interne en vigueur. La décision sera officialisée lors du conseil d'établissement suivant.

COMITÉ DES FINANCES (environ 2 rencontres par année : mi-année et fin d'année) :

Habituellement, deux personnes ainsi que la direction participent à ces rencontres. Mme Caroline Gratton accepte de siéger à ce comité. On en parle lors de notre prochaine rencontre.

CE-10-13 : CALENDRIER DES RENCONTRES :

- ✓ Lundi 2 octobre 2017 ;
- ✓ Lundi 6 novembre 2017 ;
- ✓ Lundi 11 décembre 2017 ;
- ✓ Lundi 15 janvier 2018 ;
- ✓ Lundi 12 février 2018 ;
- ✓ Lundi 19 mars 2018 ;
- ✓ Lundi 9 avril 2018 ;
- ✓ Lundi 14 mai 2018 ;
- ✓ Lundi 11 juin 2018 ;

Le tout sera affiché sur le site internet de notre école.

CE-10-14 : FONDS À DESTINATION SPÉCIALE AU 1^{ER} JUILLET 2017 :

Attendu que des projets ont été protégés dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2017.

Attendu que les dépenses du Fonds à destination spéciale sont soumises à la surveillance du conseil d'établissement.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets de nature pédagogique qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2017 ».

Attendu que le directeur propose le transfert de ces sommes au budget de l'établissement.

Il est proposé par Caroline Gratton que le conseil autorise que les sommes du Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau pour l'année 2017-2018 tel que stipulé dans cette résolution et à la pièce jointe « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2017 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-15 : DIRECTEUR :

A) CLIENTÈLE :

Dépôt d'un document décrivant la clientèle scolaire en date du 27 septembre 2017.

B) SERVICES COMPLÉMENTAIRES :

Dépôt d'un document énumérant les services complémentaires offerts aux élèves de notre école.

CE-10-16 : SORTIES PÉDESTRES (AUTORISATION ANNUELLE) :

Il est suggéré par Caroline Gratton que des autorisations annuelles soient permises pour les sorties de groupes d'élèves dans le village qui ne nécessite aucun transport, et ce, sous la supervision de leur enseignant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-17 : ACTIVITÉS ET LEVÉES DE FONDS :

Dépôt de deux tableaux :

- Les activités 2017-2018 en date du 2 octobre 2017 ;
- Les levées de fonds en date du 2 octobre 2017 ;

Il est proposé par Caroline Gratton l'adoption de l'ensemble des activités décrites au tableau après l'ajout de l'activité Halloween organisée par le conseil étudiant et qui aura lieu le 31 octobre prochain en après-midi.

Également, il est proposé par Sylvie Durocher l'adoption des levées de fonds décrites au tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-18 : QUESTIONS DIVERSES :

A) PARENTS SUBSTITUTS :

Lorsque nous aurons nommé des parents-substituts au sein de notre conseil d'établissement, il est suggéré que Céline Blais leur fasse parvenir les procès-verbaux afin qu'ils soient au courant des sujets discutés et des résolutions prises par notre conseil.

B) TRANSPORT PARASCOLAIRE :

Claudine Dufour demande s'il serait possible que les enfants participant au Club d'athlétisme puissent prendre le transport parascolaire en fin de journée ? M. Carrière dit que ça pourrait être possible s'il y a de la place dans les autobus. Par contre, il précise qu'il se voit dans l'obligation de prioriser les étudiants de notre école en premier lieu. Vu que nos élèves paient pour ce service, il y aurait lieu de faire payer les enfants du Club d'athlétisme aussi. Il va vérifier le tout.

C) CONSEIL ÉTUDIANTS :

Dernièrement, il y a eu élection auprès des élèves de notre école afin d'élire le conseil étudiant. En voici le résultat :

- Président : Piero José Arias Quiroz.
- Vice-président : Kaël Larose.

CE-10-19 : BONS COUPS :

- Le cross-country aura lieu le 6 octobre prochain. 3200 coureurs sont attendus à cet événement rassembleur. On tient à souligner la très bonne organisation et le travail assidu de tous les bénévoles ainsi que de Frédéric Ménard, organisateur de l'activité. C'est une belle fierté pour notre école.
- M. Carrière souligne le fait que des démarches sont déjà en place et que beaucoup d'énergie est déployée afin d'aider les élèves à risque de notre école dans leur réussite scolaire (récupération, enseignement ressource).

CE-10-20 : DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 novembre 2017 à 18h30.

CE-10-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Johanne Vigneault la levée de la séance à 19h50.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATRICK PILON,
Président du conseil d'établissement.

MATHIEU CARRIÈRE,
Directeur.